

PREAVIS N° 09-2023

Budget 2024

Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du préavis n° 09-2023 Budget 2024 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) s'est réunie le 4 octobre et le 17 octobre 2023. La commission remercie M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des documents reçus et des réponses fournies.

Analyse du budget 2024

Compte 710.

Ce poste est financé par un subventionnement cantonal lié au nombre de dossier RI. Selon le préavis, le nombre de dossiers traiter mensuellement pour le budget 2023 est de 680 et pour le budget 2024 il est estimé à 640. Nous constatons une augmentation de la masse salariale (compte 3011) de CHF 72'700.- soit d'environ 2,5% malgré une diminution de 40 dossiers mensuels.

Compte 720.

Ce poste est financé par un subventionnement cantonal.

Compte 711.

Rubrique 711.3185 Honoraires et frais d'études pour CHF 70'700.-.

Ce poste se décompose ainsi :

- Politique salariale pour CHF 50'000.- financé par un prélèvement au fonds général
- Développement marque employeur/site internet pour CHF 16'000.- financé par un prélèvement au fonds général
- Développement module informatique RH pour CHF 1'700.- financé par un prélèvement au fonds informatique, cela soldera ce fonds.
- Autres honoraires pour CHF 3'000.- financé par les communes

Le total prélevé au fonds de réserve, rubrique 711.4801 pour CHF 67'700.- est ainsi expliqué.

Compte 712.

Ce poste n'a pas de budget. Cependant il dépend du préavis 05-2021. Pour mémoire un subventionnement par les communes membres de CHF 2.10 par habitant.

Conclusions

Postes 710 et 720.

La CoGes n'a pas à se prononcer sur ces comptes, car il est de la compétence du Directeur de l'ARAS de gérer ces 2 comptes en lien avec le subventionnement cantonal. Selon les explications de M. Steiner, le canton ne demande pas de budget pour ces postes, mais fait uniquement la vérification des comptes.

Compte 711 et compte 712.

Le total des différents fonds de réserve de l'ARAS se monte à CHF 617'504,35 au 31 décembre 2022.

Selon le budget 2024, rubrique 711.4801 il est prévu un prélèvement au fonds de réserve de CHF 67'700.-.

Après ce prélèvement le solde des fonds de réserve se montera à CHF 549'804,35 si tous les projets sont terminés.

Le montant de subventionnement des communes est de CHF 65'780.- pour 2024 (rubrique 711.4525).

Nous constatons que le total des réserves suffirait à l'ARAS pour son fonctionnement pendant 8 ans sans recevoir de subventionnement des communes.

Amendement

La CoGes propose de diminuer le montant à charges des communes de 50%, les autres 50% seront prélevés aux fonds de réserve.

Le texte de l'amendement :

« le montant porté en charge du compte 711- « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des communes à raison de CHF 0,31 par habitant. Un montant de CHF 0,31 par habitant sera prélevé du fonds de réserve. »

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter :

- L'amendement tel que présenté
- Le préavis n° 09-2023 Budget 2024 de l'ARAS amendé

Le 18 octobre 2024

Pour la commission :

Céline Etoupe Municipale de St-George

Yves Dalebroux Municipal de Signy-Avenex

Nicolas Ray Municipal d'Arzier-Le Muids

John Tendon Municipal de Chavannes-de-Bogis

Didier Zumbach Municipal d'Arnex-sur-Nyon